

# AgriGenève info

➤ 2

Les S.P.A.G.E.S

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 5, 6

Ca vous intéresse ?

## AgriGenève

### Edito

Le 23 août dernier quelque 1500 agriculteurs de Suisse romande étaient présents à Morges, ouvrant ainsi une série de manifestations organisées au niveau national par l'Union Suisse des Paysans. Un cortège digne, une action lourde de symbole par « l'abordage » de la galère *La Liberté* et des interventions fortes, pour témoigner aux autorités le ras-le-bol de la paysannerie suisse de se voir sacrifiée sur l'autel de la compétitivité. Largement relayée par les médias, cette action marque le prochain commencement des débats sur la PA 2007. Elle signifie aux parlementaires fédéraux que le contenu de certains chapitres de cette seconde étape de la réforme agricole ne nous satisfait pas tout comme l'esprit par trop libéral qui empreint le projet. En effet, personne ne niera le bien-fondé de certaines réformes rendues nécessaires par l'évolution même de notre société. Or, si nous sommes prêts à adhérer à l'idée générale d'une évolution des structures, nous attendons légitimement et comme l'OFAG nous le promet, qu'elle soit suivie d'effet sur le revenu des exploitations restantes. Et c'est ici que le bât blesse car, chiffres à l'appui, les dix dernières années de réforme agricole n'ont pas amélioré la situation économique de l'agriculture, loin s'en faut. Dès lors, comment faire une confiance aveugle à ceux qui nous font miroiter aujourd'hui des jours meilleurs à grands coups de sacrifices. Si les belles promesses ont pour habitude de rendre les fous joyeux, dans le cas d'espèce elles ne nous amusent plus du tout.

François ERARD

### A ne pas confondre

A priori, il semble qu'il y ait une grande confusion entre les diverses mesures qui touchent la viticulture cet automne. Pour mémoire, ces mesures se situent à deux niveaux :

**1. Le niveau fédéral**, avec la mise en application de *l'ordonnance sur l'octroi de contributions pour le maintien du vignoble suisse en 2003* du 26 juin 2002. Cette mesure est décrite et commentée dans le dernier *Bulletin de la division de l'agriculture* (N° 26 août 2002). Un formulaire de demande de contribution pour cette mesure est joint au bulletin cité plus haut, les demandes devant être déposées au service de l'agriculture entre le 15 août et le 15 septembre.

**2. Le niveau cantonal** avec la mise en application de la *loi ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture*. **Le règlement d'application** de cette loi **est actuellement en cours d'élaboration** et devrait être adopté par le Conseil d'Etat à fin septembre. L'ensemble des informations relatives à la loi et à son règlement d'application, les modalités d'inscriptions aux différentes mesures vous seront communiquées dans le prochain numéro du *Bulletin de la division de l'agriculture* qui paraîtra courant octobre. Un numéro à lire attentivement si vous souhaitez pouvoir bénéficier des mesures cantonales.

## **Des renaturations, des zones inondables, des SPAGES et quoi encore ? Quand sortirons-nous la tête de l'eau ?**

S'il y a un élément de la nature qui est essentiel à la vie, mais qui préoccupe sérieusement AgriGenève, c'est bien l'EAU.

En parallèle aux renaturations de la Seymaz, de l'Aire et à la revitalisation du Vallon de la Versoix, une modification de la loi sur les eaux (en cours de discussion à la commission agriculture et environnement du Grand Conseil) va instaurer des SPAGES. Qu'est-ce que ce terme quelque peu barbare ? c'est le **S**chéma de **P**rotection d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux. Le SPAGE fait partie d'un processus d'élaboration d'une gestion globale des eaux et a pour but de fixer des objectifs pour chaque domaine influençant ou bénéficiant des eaux et des milieux naturels reliés aux cours d'eau. Le SPAGE définit notamment :

- les fonctions du cours d'eau
- les objectifs de quantité et de qualité des eaux
- la gestion et l'entretien du cours d'eau
- l'utilisation de l'eau
- l'espace minimal pour les cours d'eau
- les objectifs de protection contre les dangers liés aux crues
- les surfaces inconstructibles susceptibles de figurer dans les zones à protéger ou des plans de sites
- les zones tampons attenantes aux zones alluviales déclarées d'importance nationale.

Le SPAGE retranscrit les objectifs généraux de la politique cantonale en matière d'environnement en des objectifs thématiques ciblés sur le cours d'eau et le bassin versant. Ce sont un peu des plans directeurs des rivières du bassin versant. Chaque bassin versant du canton de Genève, 16 en totalité, fera l'objet d'un SPAGE. Le premier bassin test (3000 hectares en théorie), comme on pouvait s'en douter, sera celui de la Seymaz...

De très nombreux Départements et Services de l'Etat sont concernés par les SPAGES puisqu'un des buts est de travailler ensemble pour réaliser des objectifs communs en décloisonnant les Services. 6 groupes thématiques réunissant plusieurs Services ont été mis en place au sein de l'Etat, dont un concerne l'agriculture ; il est piloté par le Service de l'agriculture. Chacun de ces groupes devra faire un diagnostic de l'état actuel pour sa thématique, faire une projection de l'état futur et définir l'état souhaité. Les objectifs généraux seront définis ensuite dans un groupe de coordination et validés par un groupe de pilotage regroupant près de 10 services de l'Etat. Complicé ? eh oui... Enfin le SPAGE sera adopté par le Conseil d'Etat alors que le Grand Conseil devra adopter les conséquences de ce SPAGE sur l'aménagement du territoire. Ils auront force obligatoire pour les autorités.

Pourquoi en parle-t-on ? parce que le Service de l'agriculture a demandé à AgriGenève de participer au groupe thématique « agriculture ». Cette proposition répond notamment au souhait d'AgriGenève d'être consultée au plus tôt sur cette thématique et non seulement lorsque le SPAGE est adopté par l'une des instances citées plus haut. Un des problèmes que nous pouvons soulever dès maintenant est le fait qu'au contraire des autres groupes thématiques (biologie, espace minimal, quantité & qualité etc.) qui seront dans un processus positif, ne pouvant normalement qu'espérer un plus entre l'état actuel et l'état futur, le groupe agriculture sera à première vue plutôt amené à défendre ses intérêts et éviter une aggravation de la situation. Il s'agira donc de « veiller au grain », d'identifier les points auxquels il faudra toujours être attentifs. Enfin, le calendrier prévu par l'Etat, notamment concernant le SPAGE de la Seymaz nous paraît tout à fait illusoire à moins que l'objectif ne soit de ne rien changer... voilà un dossier qui, sauf coup de théâtre, nous occupera quelques années.

**Pour tous renseignements : Valentina Hemmeler**

## Foire de Genève, c'est parti !

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier *AgriGenève info*, la Foire de Genève devrait accueillir les produits agricoles genevois en 2003. Pour démarrer ce projet, nous organisons une séance de travail **le 19 septembre à 14h00** à la cafétéria du Cercle avec le Directeur de la Foire et les différentes filières genevoises : vins, fruits, légumes, viande, lait, céréales, oléagineux etc. Ce projet étant résolument axé sur les produits, c'est aux filières de s'engager fortement dans l'aventure, car qui peut mieux parler de cela qu'elles ?

Participer à la Foire de Genève et créer un événement « terroir » régulier, c'est un défi lancé à l'agriculture genevoise. Pour le relever, nous avons besoin de la motivation et des idées de chacun. Alors si vous êtes intéressés, si vous avez des propositions d'animations ou de thématiques, des contacts à nous proposer, n'hésitez pas à appeler AgriGenève ou l'OPAGE. La séance du 19 septembre est ouverte à tous. Vous pouvez nous y rejoindre.

## Brunch du 1<sup>er</sup> août 2002

UN GRAND MERCI aux 5 familles paysannes à Soral, Russin, Corsier, Meinier, Gy et aux paysannes de Jussy qui ont organisé le Brunch du 1<sup>er</sup> août cette année. Entre 2000 et 2500 genevois ont participé à ce Brunch, malgré les conditions météo plutôt humides...chaque famille a su défier la pluie à sa manière et créer une ambiance sympa sous des abris prévus ou improvisés. La grande majorité des convives était heureuse et de nombreux bruncheurs ont déjà annoncé leur retour pour 2003. Alors pensez-y...la prochaine aventure est dans 11 mois ! Gageons qu'il fera beau.

## Un restoroute à Genève

Le dossier du projet du restoroute de Bardonnex refait surface et sera certainement à nouveau au centre des débats parlementaires. Pour la petite histoire, le projet de construction d'une aire de ravitaillement sur le sol genevois remonte au début des années 80. Après une proposition sur Versoix, non conforme au plan directeur d'un point de vue géographique, une autre sur le site de Blandonnet qui n'apportait pas toutes les conditions techniques requises, ce fut le site de Bardonnex, au niveau de la plate forme douanière et autoroutière, qui avait été retenue le 29 mai 1996 par le conseil d'Etat. Un projet de loi a été déposé par ce dernier le 9 septembre 98 et a été finalement rejeté début 2001.

La Chambre Genevoise d'Agriculture avait soutenu ce projet sur la base de deux conditions : un retour en zone agricole d'une surface équivalente à celle de l'emprise et une maison des produits du terroir au sein de cette station de ravitaillement.

Ainsi, le projet comprenait sur 46'400 m<sup>2</sup>, entre autres, la réalisation d'une station-service, un buffet libre-service avec terrasse, un bar, une échoppe de vente de produits agricoles, un stand de l'Office du tourisme.

Aujourd'hui AgriGenève, dernièrement contacté, a demandé à être intégré au processus d'élaboration du projet. Non opposé au principe de ce restoroute, AgriGenève se veut être proactif afin de pouvoir au mieux défendre l'intérêt de l'agriculture et des agriculteurs genevois.

## Le centre romand de compétence sur le tourisme rural est en route

Le groupe de travail chargé d'élaborer un concept commun pour les Salons et les Foires s'est réuni en août. Il regroupe des prestataires, des vulgarisateurs et des professionnels du tourisme. Des pistes sont étudiées pour participer en commun tant à des foires régionales qu'à des foires spécialisées dans le tourisme en Suisse ou à l'étranger, en collaboration avec Swisstourisme. Suivant le type de Foire, la présentation et les partenaires seront quelque peu différents, ce qui nous oblige à première vue à concevoir un stand modulable.

Mais encore...

Suite à un courrier envoyé aux prestataires genevois, AgriGenève organisera une séance d'échanges avec eux cet hiver sur la thématique du tourisme rural. Nous aborderons les problèmes et potentiels cantonaux, mais également la promotion du tourisme rural genevois dans et hors du canton.

## Main-d'œuvre : rencontre avec des représentants du SIB et du SIT

Le 9 août dernier, AgriGenève et une délégation de producteurs maraîchers, recevait des représentants du SIB et du SIT. Cette réunion avait pour buts, d'une part, la présentation aux syndicats du projet de programme stagiaires et, d'autre part, de débattre de l'idée de créer une convention collective de travail au niveau de la Romandie. Née du refus, en juin dernier par le Conseil National, de l'initiative parlementaire de John Dupraz qui visait à mettre sur pied un contrat-type national pour les employés agricoles, cette idée a été présentée dans un premier temps à la séance des directeurs de Chambres d'AGORA qui s'est déclarée prête à étudier cette question. Cette solution aurait pour avantage de limiter les disparités cantonales actuelles en matière de conditions de travail des employés agricoles, dans un premier temps en Suisse romande et - osons le pari - par la suite au niveau national. La concurrence interne qui prévaut actuellement – en comparaison de la moyenne suisse les coûts de la main-d'œuvre sont 24% plus élevés à Genève – défavorise les secteurs gourmands en main-d'œuvre comme les cultures maraîchères. Sachant que Genève exporte près des deux tiers de ses légumes vers d'autres cantons, cette inégalité de traitement se doit d'être gommée. Les syndicats ne se sont pas montrés opposés à cette démarche. Une convention collective romande (sans Genève) existe déjà pour le gros-œuvre dans le bâtiment et les paysagistes de Suisse alémanique, de Fribourg et du Tessin en possèdent une. AgriGenève s'est, par contre, montré fermement opposé à toute nouvelle hausse des salaires minimaux ou diminution des heures de travail en demandant un moratoire, le temps que la convention collective de travail romande devienne effective et que les disparités cantonales soient supprimées. Pour ce qui est du programme stagiaires, il a été accueilli de façon favorable par les syndicats pour autant qu'il ne s'agisse pas là d'une manière déguisée d'obtenir de la main-d'œuvre bon marché - avis d'ailleurs partagé par AgriGenève - et que ses modalités soient établies de façon paritaire. Les dernières retouches seront ainsi apportées au contrat stagiaires, ce qui devrait nous permettre de vous le présenter dans le courant de l'automne.

## Estimation des dépendances agricoles

Les dossiers relatifs à l'estimation des dépendances agricoles qui ont été envoyés à AgriGenève sont actuellement en cours de traitement et vous sont retournés au fur et à mesure de leur bouclage. Etant donné que nos disponibilités ne sont pas illimitées et au vu du temps nécessaire à la calculation de chaque dossier, nous espérons être en mesure de terminer ce travail d'ici au 15 octobre.

**Nous vous remercions de votre compréhension.**

## Révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire

Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a ouvert auprès des cantons une procédure de consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). Les points abordés reposent essentiellement sur les limites posées à la modification de bâtiments d'habitation agricoles existants, en activité ou non, érigés sous l'ancien droit. Ces bâtiments, désormais en zone agricole, ne peuvent en principe plus bénéficier d'autorisation de travaux. Or, sur la base de la situation acquise, un article de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit des possibilités de rénovation, de transformations partielles. Face aux problèmes apparus dans la pratique sur l'application de cet article, il a semblé adéquat de mettre en discussion quelques précisions et compléments en vue d'une éventuelle modification de l'OAT permettant d'assouplir ces possibilités de transformation.

AgriGenève, consultée par le DAEL, a rendu ses observations et propositions sur ce projet, lesquelles participeront à l'élaboration de la prise de position du canton de Genève.

Le document d'AgriGenève est consultable par l'ensemble de nos membres.

## L'Ecole à la Ferme, comment ça vit ?

L'Ecole à la Ferme est une prestation proposée par la profession aux écoles suisses. Né en Suisse romande, le réseau Ecole à la Ferme s'est étendu ensuite en Suisse allemande avec le programme Schub (Schule auf die Bauernhof). Sur Genève, 4 exploitations proposent, dans le cadre du réseau, des visites à la Ferme. Un peu plus de 1000 enfants participent chaque année à ce programme fort apprécié. En effet, les évaluations des enseignant(e)s sont en général très bonnes. Pour faire partie du réseau il faut signer une Charte et suivre un cours d'une journée lorsqu'il est organisé en Suisse romande. Si celui-ci n'a pas lieu, le nouveau prestataire se rend chez un collègue qui pratique cette activité afin de découvrir la palette d'animations.

AgriGenève s'engage, en plus de la contribution de chaque élève (2,50 /demi-journée ou 5.-/jour), de rémunérer le prestataire à raison de 200.- la demi-journée et 300.- la journée. Pour quelles raisons AgriGenève soutient-elle l'Ecole à la Ferme ? Loin d'être un programme anodin, cela permet de communiquer tant sur les produits que sur le métier. Les enfants de Genève ont souvent peu de contacts avec l'agriculture et la découvrent avec des yeux curieux. C'est un investissement pour l'avenir car ces enfants sont les consommateurs, citoyens et décideurs de demain.

Afin de pouvoir financer les prestataires, AgriGenève se charge de chercher des « sponsors » tant dans les milieux agricoles qu'auprès des collectivités publiques ou des tiers. A titre d'exemple, voici le financement de cette année :

Sponsoring:

AgriGenève:	2'000.-
Agripige:	1'500.-
Union des paysannes de Genève:	750.-
Union maraîchère de Genève:	300.-
Laiteries réunies:	200.-
<b>Total profession:</b>	<b>4'750.-</b>

Communes: Perly Certoux (430.-), Meyrin (100.-), Anières (190.-), Lancy (225.-), Ville de Genève (1'860.-), Collonge-Bellerive (210.-):

**Total communes:** **3'015.-**

Loterie : **8000.-**

**Total :** **15'765**

En comparaison, l'an passé, 29 journées et 22 demi-journées avaient été accomplies ce qui a représenté la somme de 13'100.- de rémunération.

Chaque année, la recherche de fonds est un défi car rien n'est assuré à l'avance. Nous sommes en train de développer avec le groupe romand de l'Ecole à la Ferme un concept qui puisse au moins assurer les **2/3** du budget. Le reste serait à négocier comme maintenant, d'année en année. Nous avons reçu le soutien des Directeurs des Chambres romandes et nous espérons pouvoir, dès l'an prochain, rencontrer différents sponsors potentiels qui pourraient nous assurer sur le long terme le financement de base du projet. Aujourd'hui, les soutiens cités plus haut nous sont indispensables pour maintenir à flots le projet, demain ils nous seront nécessaires pour le développement du réseau. **Qu'ils en soient ici remerciés !**

# ÇA VOUS INTERESSE ???, SUITE...

## Terre végétale

Environ **1 000 m<sup>3</sup> de terre végétale sont disponibles**

à ZIMOGA (Meyrin) dès maintenant. Prendre contact rapidement avec Monsieur Zuccalli de l'entreprise Di Padova au 079 687 68 41.

**URGENT Gratuit 200m<sup>3</sup>** de terre végétale à prendre sur place. Entreprise SETEX à Lancy 079 203 08 33

**AGRI – PIGE ASSOCIATION GENEVOISE**  
DES PAYSANS ET PAYSANNES PRATIQUANT LA PRODUCTION INTEGREE

Afin de compléter notre équipe de 19 contrôleurs, **nous cherchons de nouvelles personnes** intéressées aux contrôles des exploitations agricoles dans le domaine des PER et du label IP-Suisse. Requis : CFC d'agriculteur, pratiquer les PER depuis 2 ans, 5 jours/an min à disposition pour ce travail, aimer la communication. Nous offrons : une possibilité de contact avec l'agriculture genevoise, une formation adaptée, un cadre de travail performant, une bonne rémunération. Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez vous adresser à Céline Perroux, AGRI-PIGE 15 rue des Sablières 1217 Meyrin, tél. : 022/939 03 12.

## Le 22 septembre, une journée bien chargée !

L'agriculture genevoise frappera un grand coup le 22 septembre puisqu'elle sera présente tant en campagne qu'à la ville.

Cette année, la fête des vendanges de Russin a lieu exceptionnellement le 22 septembre en raison de la journée officielle genevoise d'Expo02. Elle n'en sera que plus belle ! Il n'est presque plus nécessaire de présenter cet **Événement** campagnard qui attire près de 25'000 personnes chaque année... Le samedi 21 à 11h00, les nouveaux membres de l'Académie du Cep seront intronisés. L'après-midi accueillera le cortège des enfants alors que la soirée sera animée par des fanfares, stands de nourriture et guinguettes. Le dimanche offrira une nouveauté : un marché fourni animera la Grande Cour dès 8h30. Le culte aura lieu à 10h00 et le grand cortège de la fête des vendanges se mettra en marche à 14h30. Cette année l'invité de la manifestation est le Conseil du Léman, représenté par les régions de l'Ain, la Haute-Savoie, ainsi que les cantons du Valais, de Vaud et de Genève.

Parallèlement, la fête de l'écomobilité (journée sans voiture) aura lieu comme chaque année le 22 septembre. Comme cela tombe un dimanche, les organisateurs de la fête ont désiré relancer le principe du marché du dimanche et ont pris contact avec l'OPAGE et AgriGenève pour l'organisation. En plein cœur de la ville, sur les quais libérés des voitures, une bonne occasion de parler des produits genevois et de les vendre. On parle transport et pollution ? alors consommons de la proximité ! Une quinzaine de stands seront mis en place sur le Quai du Mont Blanc, offrant vins, poulets, saucisses, fromages, pains, légumes, fruits et fleurs. Un grand brunch campagnard sera organisé par la famille Jean-Claude Dupraz sur la rotonde, au bord du lac. Enfin, un stand d'AgriGenève proposera des brochures sur l'agriculture genevoise et suisse et AGIR tiendra un point d'information sur le tourisme rural.

Concurrence entre ces deux fêtes ? sûrement pas ! le bassin genevois comptant plus de 400'000 habitants, ceux-ci ne pourront trouver ni suffisamment d'espace sur les quais, ni à Russin. C'est un public complémentaire qui choisira l'une ou l'autre fête ou qui, encore mieux, les cumulera. Pour encourager les citadins à se rendre à Russin, des affiches seront placardées au marché en ville pour annoncer le grand cortège de Russin et les inciter à rejoindre la campagne ! Voilà bien une journée exceptionnelle... l'an prochain, les deux fêtes seront à nouveau distantes d'une semaine.

Faites comme tout le monde : un petit tour au centre ville pour découvrir les nombreuses activités proposées sur les quais, avant de filer en voiture...oups...en vélo, en RER ou en trottinette, jusqu'au splendide village de Russin !

## La formation des futurs agriculteurs genevois

Du CFC à l'école polytechnique de Zürich en passant par les différentes HES (Lullier, Changins...), le stage ou l'apprentissage en entreprise fait partie intégrante du cursus obligatoire pour l'obtention des diplômes agricoles. Ces formations pratiques sont bénéfiques pour les futurs agriculteurs et apparaissent comme déterminantes pour la relève du monde rural genevois. Pour accueillir ces stagiaires ou apprentis, les écoles demandent aux agriculteurs le niveau maîtrise afin de les encadrer au mieux. Toutefois, des dérogations sont possibles et permettent à un agriculteur ayant une certaine expérience d'assurer une formation pratique. Afin de recréer un réseau sur le canton, nous souhaiterions connaître les agriculteurs qui forment actuellement ces jeunes et ceux qui souhaiteraient participer à cette transmission de connaissances à très court terme. L'objectif serait de créer une liste d'exploitations ouvertes à la formation d'un apprenti ou d'un stagiaire et de la diffuser dans les différentes écoles d'agriculture.

Contact Emmanuel ANSALDI pour inscription ou renseignements complémentaires

